



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
D-2022-106	Modification du tableau des effectifs	Approuvé
D-2022-107	Budget annexe Régie des transports scolaires. Décision modificative n°1	Approuvé
D-2022-108	Régularisation des amortissements sur l'article 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »	Approuvé
D-2022-109	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget	Approuvé
D-2022-110	Gestion d'un service entre la Communauté de communes et la commune de Morlaàs pour la fourniture de repas à l'ALSH intercommunal à Morlaàs	Approuvé
D-2022-111	Gestion d'un service entre la communauté de communes et la commune de Lembeye pour l'entretien des locaux communautaires à Lembeye	Approuvé
D-2022-112	Plan de financement du Plan Local de Randonnées Ousse-Gabas	Approuvé
D-2022-113	Cession de lot. Zone d'activités de la Brane à Ger	Approuvé
D-2022-114	Convention de partenariat pour le financement de l'étude des marchés hebdomadaires locaux	Approuvé
D-2022-115	Convention de partenariat CCNEB – CCLB – CCBG Convention d'objectifs et de moyens SOLIHA – CCNEB Plateforme de la Rénovation énergétique de l'habitat	Approuvé
D-2022-116	Mise à jour du plan de financement Projet Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou	Approuvé
D-2022-117	Appel à projets 2022 de la CARSAT Nouvelle-Aquitaine Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées L'Ostaü	Approuvé
D-2022-118	Tarifs Régie transport scolaire	Approuvé

Liste publiée sur le site internet le 21/12/2022 et affichée le 21/12/2022

Signature du Président





Département des Pyrénées-Atlantiques

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATAcq, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCO, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-106 : ADMINISTRATION GENERALE
Modification du tableau des effectifs

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Mise en conformité du tableau des emplois et des effectifs avec les Lignes de Gestions

« Carrières » :

Le Vice-Président expose au conseil communautaire la nécessité de mettre en conformité le tableau des emplois et des effectifs avec les Lignes Directrices de Gestion « Carrières » arrêtées par le Président de la communauté de communes, après avis du Comité Technique en date du 2 décembre 2022, notamment afin de faire correspondre les grades et cadres d'emplois pouvant être rattachés aux emplois.

Suppression d'un emploi d'aide-animatrice Relais Petite Enfance (RPE) :

Le Vice-Président expose au conseil communautaire qu'en raison de la radiation des cadres de l'agent occupant un emploi d'aide-animatrice au sein du Relais Petite Enfance (RPE) et afin de prendre en compte les besoins du service, il est proposé de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2023 l'emploi d'aide-animatrice RPE à temps complet.

Emplois de Directrices Ajointes – Structures Multi-accueils (SMA) :

Le Vice-Président expose au conseil communautaire que deux emplois de directrices adjointes rattachés au cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants sont actuellement pourvus par des contractuels en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Ces contrats de travail arrivant à échéance au 31 décembre 2022 et afin de palier à la problématique des recrutements infructueux faute de candidat, il est proposé que ces emplois puissent être pourvus :

- Par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8.2 du Code Général de la Fonction Publique, qui permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats de concours. Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée de six ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée ;

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 444 et 596. Le cas échéant, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants par délibération n°2022-066 du conseil communautaire en date du 30 juin 2022.

Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité à temps complet d'assistante éducative petite enfance d'une durée d'un an au sein du service remplacement du Pôle Petite Enfance :

Pour mémoire, le service remplacement renfort du Pôle Petite Enfance est composé de 4 assistantes éducatives petites enfance (cadre d'emploi des adjoints d'animation ou des auxiliaires de puériculture). Elles sont affectées sur les cinq structures multi-accueil ainsi qu'au sein du relais petite enfance en fonction des besoins de remplacements liés aux arrêts maladies courts, aux formations, aux congés annuels, aux heures complémentaires et/ou supplémentaires récupérées, aux autorisations d'absences...En effet, le taux d'encadrement de chaque structure ne permet pas de pallier ces absences en trouvant une solution de réaménagement horaire au sein même des équipes.

Actuellement, ce pôle est composé de :

- 2 agents fonctionnaires à temps complet,
- 1 agent en contrat d'accroissement temporaire (échéance au 31.12.2022),
- 1 agent recruté sur la base de remplacement de temps partiel à hauteur de 28/35^{ème} et dont le temps de travail est systématiquement complété à hauteur d'un temps complet par des remplacements en lien avec des absences prévues ou imprévues (initialement pourvu par un agent recruté sur la base d'un parcours emploi compétence, non renouvelé par l'Etat).

Les missions des agents sur ce poste demandent davantage de compétences humaines et professionnelles que si l'agent était affecté à une seule et même structure : adaptabilité, disponibilité, observation plus accrue, mémoire, capacité à communiquer auprès des différentes équipes.

Par ailleurs, les difficultés actuelles de recrutement de personnel expérimenté et formé sont telles qu'il est compliqué de conclure des contrats de courte durée. Ainsi, afin d'accroître l'attractivité de ces emplois et compte tenu des besoins constants en remplacement renfort au sein de nos structures multi-accueils, il est proposé de créer un emploi d'assistante éducative petite enfance non permanent d'accroissement temporaire d'activité sur les cadres d'emplois d'adjoint d'animation ou auxiliaire de puériculture pour une durée d'un an afin de tenir compte des fluctuations des besoins des services.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23.1 du Code Général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 387 et 535. La rémunération comprendrait les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants par délibération n°2022-066 du conseil communautaire en date du 30 juin 2022

Où cet exposé,

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 6 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 2 décembre 2022,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- La mise en conformité du tableau des emplois et effectifs avec les Lignes Directrices de Gestions arrêtées par le Président compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- La suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'aide animatrice RPE ;
- Que dans l'hypothèse du recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8.2 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de directeurs adjoints des structures multi-accueils de la Communauté des Communes du Nord Est Béarn seront dotés d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 444 et 596 ;
- La création à partir du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi d'assistante éducative petite enfance non permanent d'accroissement temporaire d'activité sur les cadres d'emplois d'adjoint d'animation ou auxiliaire de puériculture pour une durée d'un an. Cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre 387 et 535 ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

AUTORISE le Président à signer les contrats de travail s'il opte pour le recrutement d'agent contractuel au terme de la procédure de recrutement ;

ADOpte le tableau des effectifs modifié en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Tableau des emplois et des effectifs à compter du 1er janvier 2023

EMPLOIS PERMANENTS										
Libellé emploi	Quotité Temps de travail	ETP	Nombre d'Emplois	TOTAL ETP	Filière	Catégorie	Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	
Directeur général des services CC 20 à 40 000 hab	TC	1	1	1	Emploi fonctionnel	A	Attaché Attaché principal Attaché Hors Classe Ingénieur Ingénieur Principal	1	0	
Directeur général adjoint CC 20 à 40 000 hab	TC	1	1	1	Emploi fonctionnel	A	Attaché Attaché principal Attaché Hors Classe Ingénieur Ingénieur Principal	1	0	
Directeur général des services techniques CC 20 à 40 000 hab	TC	1	1	1	Emploi fonctionnel	A	Ingénieur Ingénieur principal	0	1	
Attaché Principal	TC	1	1	1	Administrative	A	Attaché Principal Attaché Hors-Classe	0	1	
Directeur de Pôle	TC	1	1	1	Technique	A	Ingénieur Ingénieur Principal	1		
Expert Pilotage et juridique	TC	1	1	1	Administrative	A	Attaché Attaché Principal Attaché Hors-Classe	1		
Directeur de Pôle	TC	1	2	2	Administrative	A	Attaché Attaché Principal	2		

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022
ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D-2022_106-DE

Responsable de Service	TC	1	1	1	Administrative	A	Attaché Attaché Principal	1	0
Responsable de Service	TC	1	2	2	Administrative	A/B	Attaché Rédacteur Rédacteur Principal 2cd classe Rédacteur principal 1er classe	2	0
Responsable de Service	TC	1	1	1	Technique	A/B	Ingénieur Technicien Technicien principal de 2cd classe Technicien principal de 1ere classe	1	0
Responsable de Service	TC	1	1	1	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Responsable de Mission	TC	1	1	1	Technique	A	Ingénieur Rédacteur, Rédacteur Principal de 2cd classe, Rédacteur Principal de 1ère classe,	1	0
Responsable de Mission	TC	1	1	1	Administrative	B/A	Rédacteur Principal de 2cd classe, Rédacteur Principal de 1ère classe,	1	0

Chargée de mission	28/35	0,8	1	0,8	Administrative	B	Attaché	Rédacteur, Rédacteur principal 2cd classe	1	0
Chargée de mission	7/35ème	0,2	1	0,2	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur Principal 2cd classe	1	0
Coordinateur Petite Enfance	TC	1	1	1	Médico-sociale	A	Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice de classe supérieure	1	0
Coordinateur Culturel	TC	1	1	1	Culturelle	B	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	0
Coordinateur Enfance Jeunesse	TC	1	1	1	Animation	B	Animateur	Animateur principal 2cd classe	1	0
							Animateur principal 1er classe			

Coordinateur Adjoint Enfance Jeunesse	17,5	0,5	1	0,5	Animation	B	Animateur	1	
Instructeur Urbanisme	TC	1	3	3	Administrative/Technique	C	Adjoint administratif	3	
							Adjoint administratif		

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

							principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal		
							Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Comptable	TC	1	1	1	Administrative	C			
							Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Comptable	29/35	0,83	1	0,83	Administrative	C			

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Gestionnaire	TC	1	1	1	Administrative	C	classe Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Agent d'accueil/Secrétariat	TC	1	1	1	Administrative	C	classe Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Agent d'accueil/Secrétariat	21/35	0,6	2	1,2	Administrative	C	classe Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	2	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Secrétaire	5/35ème	0,14	1	0,14	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Chargée de publication	14/35	0,4	1	0,4	Administrative	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0
Directeur SMA	TC	1	3	3	Médico-sociale	A	Puéricultrice de classe supérieure Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	0
Directeur SMA	TC	1	2	2	Sociale	A		2	0

Directeur Adjoint SMA	TC	1	3		Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	3	0
Educateur de jeunes enfants	TC	1	1		Technique/Sociale	C	Agent de maitrise, Agent de maitrise principal	1	0
Psychologue	8,5/35	0,24	1	0,24	Médico-sociale	A	Educateur de Jeunes enfants	1	0
Responsable du service « Accueil Petite Enfance et Parentalité »	TC	1	1	1	Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	1	0
Animateur RPE	30/35	0,86	1	0,86	Sociale Médico-Sociale	A/B	Assistant sociaux éducatif Educateur de Jeunes Enfants Auxiliaire de Puériculture de classe normale Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	1	
Animateur RPE	TC	1	1	1	Médico-sociale	A/B	Assistant sociaux éducatif	1	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

					Sociale		Educateur de Jeunes Enfants Auxiliaire de Puériculture de classe normale Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure		
Animateur RPE	TC	1	1	1	Médico-sociale	A/B	Adjoint d'animation Adjoint d'animation Principal 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ère classe Auxiliaire de Puériculture de classe normale Auxiliaire de Puériculture de	1	0
Animateur RPE	TC	1	1	1	Animation	B/C		1	0

Animateur RPE	27/35	0,77	1	0,77	Médico-sociale	B/C	classe supérieure	1	0
							Adjoint d'animation		
							Adjoint d'animation		
							Principal 2ème classe		
							Adjoint d'animation principal 1ère classe		
							Auxiliaire de Puériculture de classe normale		
							Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure		
							Auxiliaire de Puériculture de classe normale	1	0
							Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure		
							Adjoint d'animation		
Assistant éducatifs petite enfance	8/35ème	0,23	1	0,23	Médico-sociale	B	Adjoint d'animation		
							Adjoint d'animation Principal 2ème classe		
							Adjoint d'animation		
							Principal 2ème classe		
Assistant éducatifs petite enfance	TC	1	16	16	Animation/Médico-sociale/technique	C/B	Adjoint d'animation	16	
							Adjoint d'animation		
							Principal 2ème classe		
							Adjoint d'animation		

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022
ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

							principal 1ere classe Adjoint technique Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ere classe Auxiliaire de puériculture de classe normale Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieure		
							Adjoint d'animation Adjoint d'animation Principal 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ere classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	16	0
Assistant éducatifs petite enfance	TC	1	16	16	Animation/Médoco- sociale/technique	C			

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Assistant éducatifs petite enfance	28/35	0,83	2	1,66	Animation	C	principal de 1ere classe Adjoint d'animation Adjoint d'animation Principal 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ere classe	2	0
	TC	1	1	1	Sociale	C	Agent social agent social principal de 2ème classe agent social principal de 1ere classe	1	0
	10/35ème	0,28	1	0,28	Technique	C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ere classe	1	0
	15/35	0,42	1	0,42	Technique	c	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique	1	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Agent d'entretien	15/35	0,42	1	0,42	Technique	C	principal 1ere classe	Adjoint technique principal 2ème classe	1	0
Agent d'entretien	12/35ème	0,34	1	0,34	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ere classe	0	1
Agent d'entretien	10/35ème	0,28	2	0,56	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ere classe	2	0
Agent d'entretien	9/35ème	0,26	1	0,26	Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ere classe	0	1
Agent d'entretien	08/35ème	0,23	1	0,23	Technique	C	Adjoint technique principal 1ere classe	Adjoint technique principal 1ere classe	0	1

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Publié le 21/12/2022 ID : 064-200067296-20221215-D_2022										
Agent d'entretien Polyvalent	TC	1	2	2		Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ere classe Agent de maitrise de maitrise principal	2	0
Directeur Espace Jeunes	17.5/35	1	2	1		Animation	B/C	Animateur Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ere classe	2	0
Directeur ALSH	TC	1	5	5		Animation	C	Animateur Adjoint d'animation	5	0

[illegible]

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

[illegible]

								Adjoint d'animation principal 2ème classe		
								Adjoint d'animation principal 1ère classe		
								Adjoint d'animation principal 2ème classe	9	2
								Adjoint d'animation principal 1ère classe		
Animateurs ALSH	16/35	0,46	11	5,06	Animation	C				
Agent en décharge d'activité syndicale	TC	1	1	1	Technique	C		Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal	1	0

EMPLOIS NON PERMANENTS

Libellé emploi	Quotité Temps de travail	ETP	Nombre d'Emplois	Filière	Catégorie	Nature du contrat	Dates
Chargée de mission Solidarité Territoriale (Directrice de Pôle)	TC	1	1	Administrative	A	Contrat de Projet	01/12/2020 au 30/11/2023
Responsable de Mission	TC	1	1	Administrative	A	Contrat de Projet	13/11/2020 au 20/10/2023
Chef de projet "Petite Ville de Demain"	TC	1	1	Administrative	A	Contrat de Projet	01/07/2021 au 30/06/2024
Chargée de Communication et Marketing	TC	1	1	Administrative		Apprentissage	Du 19/09/2022 au 27/07/2023
Assistant éducatifs petite enfance	TC	1	1	Animation/Médico-sociale	C/B	Accroissement temporaire d'activité	01/01/2023 au 31/12/2023
Conseiller numérique	TC	1	1	Animation	C	Contrat de projet	01/01/2022 au 31/12/2023
Assistant ressources humaines/payes	TC	1	1	Administrative	C	Accroissement temporaire d'activité	Du 08/04/2022 au 07/04/2023
Chargé de Mission Environnement	TC	1	1	Technique	A/B	Accroissement temporaire d'activité	01/06/2022 au 31/03/2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022 SLO
ID : 064-200067296-20221215-D_2022_106-DE



Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-107 : ADMINISTRATION GENERALE
Budget annexe Régie des transports scolaires. Décision modificative n°1

Le marché d'acquisition d'autocars passé en 2022 intègre la reprise de trois bus pour une valeur unitaire de 1 500 €.

La présente décision modificative a pour objet de permettre la constatation de cette cession et notamment la sortie du bien pour le montant de la valeur nette comptable, qui est de 112 146,50 € pour l'ensemble des trois bus.

Elle intègre également des crédits supplémentaires en charges de fonctionnement, pour faire face à la hausse des coûts des carburants ainsi qu'à des frais de réparation supplémentaires.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2182 (21) : matériel de transport	112 146,50	2182 (040) : Matériel de transport	112 146,50
	112 146,50		112 146,50
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6066 (011) : Carburants	26 500,00	7472 - (74) : Région	142 146,50
61551 (011) : Matériel roulant	8 000,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilisations	4 500,00
675 (042) : Valeurs comptables des immobilisations cédées	112 146,50		
	146 646,50		146 646,50
Total Dépenses	258 793,00	Total Recettes	258 793,00

Compte tenu de ce qui précède,
 Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 6 décembre 2022,
**Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
 AUTORISE la décision modificative présentée.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelynne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-108 : ADMINISTRATION GENERALE
Régularisation des amortissements sur l'article 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement constitue une dépense obligatoire pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

La délibération n°2017-2303-7.10-9 ne mentionnait pas de durée d'amortissement pour les documents d'urbanisme. Ces durées ayant été précisées par la délibération n°D-2022-101 du 17 novembre 2022, il est désormais nécessaire de régulariser les écritures correspondant aux amortissements non réalisés sur la période 2017-2021 ainsi que l'amortissement non finalisé correspondant à la réalisation d'une carte concernant les zones inondables réalisée par la Communauté de communes de Lembeye en Vic Bilh.

La poursuite des amortissements se fera, sur les prochains exercices, selon le tableau d'amortissement qui aurait dû être initialement mis en place.

Ces écritures s'effectuent dans le cadre d'une opération d'ordre non budgétaire qui mobilisera une partie des excédents de fonctionnement capitalisés (article comptable 1068).

Les régularisations suivantes sont proposées :

Désignation	N° d'inventaire	Valeur BRUTE	AMORTISSEMENTS A REGULARISER
Réalisation cartes zones inondables CCLVB	CARTEZONESINOND CCLVB	40 177,66	13 315,71
POS de GER	2018-POS GER	961,1	576,66
Institution DPU BUROS	2018-DPU BUROS	961,10	226,40
ENQUETE REFUGE BERLANNE	2019-REFUGE BERLANNE	3 280,68	1 312,27
Elaboration PLUI CCOG	2019-PLUI CCOG	35 87,00	4 062,00
Elaboration CC Maspie	2019-CC MASPIE	12 724,45	1 201,78
Elaboration PLU MORLAAS	2019-PLU MORLAAS	11859,6	4 743,84
Elaboration du PLU de St Armou	2019-PLU ST ARMOU	5 506,96	1 418,90
ELABORATION PLU Bernadets	2019-PLU BERNADETS	4 965,72	1 986,29
MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU OUIILLON 30% SIGNATURE CONVENTION	601-16-202-109	333	133,20
ELABORATION CARTE COMMUNALE MASPIE	2020-CC MASPIE	1 463,30	256,06
SOLDE PHASE 4 ETUDE PLU COMMUNE DE BERNADETS	601-16-202-134	5010,46	1 002,09
PUBLICITE REGULARISATION PLU	601-16-202-136	142,39	8,48

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_108-DE

DE BURROS			
ELABORATION CARTE COMMUNALE OUILLON	2020-CC OUILLON	589,06	32,64
ETUDE DE LEVEE DISPOSITIONS AMENDEMENT COMMUNE DE GER PLANIF PLUI -	601-16-202-138	3300	660,00
ENQUETE PUBLIQUE REFUGE BERLANNE	2020-DP BERLANNE	3 889,06	49,57
ELABORATION PLUI OUSSE GABAS	2020-PLUI CCOG	45 644,08	2 538,81
PLANIFICATION MODIF PLU DE MORLAAS ARTICLE	601-16-202-131	451,06	90,21
PLU LEMBEYE	2020-PLU LEMBEYE	14362,66	650,49
Régularisation totale de l'article comptable 202 "documents d'urbanisme"			34 285,40

Compte tenu de ce qui précède,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire le 6 décembre 2022

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la régularisation des écritures d'amortissement proposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_108-DE



Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 52

Absents : 45

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelynne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-109 : ADMINISTRATION GENERALE
Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Budget principal			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2022 hors RAR et chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »	25 % des crédits ouverts hors remboursement du capital de la dette = enveloppe maximale avant le vote du budget 2023	Crédits ouverts avant le vote du budget
Pour information	6 818 791,88 €	1 704 697,97 €	
Opération 25 : « Travaux sur bâtiment »			50 000,00 €
Opération 31 : « Acquisition de matériel »			20 000,00 €
Opération 34 : « Economie »			5 000,00 €
Opération 38 : « Etudes »			30 000,00 €
Opération 45 : « Planification »			80 000,00 €
Opération 48 : « Piscine »			30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLO

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_109-DE

Opération 49 : « MSP Soumoulou »			225 216,00 €
Opération 51 : « Habitat »			20 000,00 €
Opération 53 : « Reconstruction EJ Morlaàs »			7 000,00€
Opération 54 : « Signalétique ZA »			40 000,00 €
TOTAL			507 216,00 €

Budget annexe - Photovoltaïque

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2022 hors RAR et chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »	25 % des crédits ouverts hors remboursement du capital de la dette = enveloppe maximale avant le vote du budget 2023	Crédits ouverts avant le vote du budget
Total	46 213,40 €	11 553,35 €	
Chapitre 21 « immobilisations corporelles » - article 2151 "installations complexes spécialisées"			11 553,35 €

Budget annexe - Régie des transports scolaires

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2022 hors RAR et chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »	25 % des crédits ouverts hors remboursement du capital de la dette = enveloppe maximale avant le vote du budget 2023	Crédits ouverts avant le vote du budget
Total	646 746,93 €	161 686,73 €	
Chapitre 21 « immobilisations corporelles » - article 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique"			2 000,00 €
Chapitre 21 « immobilisations corporelles » - article 2182 "Matériel de transport"			100 000,00 €
TOTAL			102 000,00 €

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 5 20

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_109-DE

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'administration générale dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité
APPROUVE l'ensemble des propositions présentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 52

Absents : 45

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelynne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-110 : ADMINISTRATION GENERALE
Gestion d'un service entre la Communauté de communes et la commune de Morlaàs pour la
fourniture de repas à l'ALSH intercommunal à Morlaàs

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle au conseil communautaire que pour la production des repas des enfants accueillis à l'ALSH de Morlaàs, l'organisation administrative est actuellement basée sur une convention de fourniture de repas.

Il y a lieu de se conformer au cadre réglementaire de la mutualisation entre collectivités « in house ».

Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2023, la mise en place d'une convention ainsi qu'un contrat de prestation de service entre la communauté de communes et la commune de Morlaàs pour la fourniture de repas pour l'ALSH intercommunal à Morlaàs. Les modèles sont annexés ci-joints.

En effet, les services municipaux assurant déjà la production de repas pour les enfants de ses écoles, il est pertinent de mutualiser avec la communauté de communes la production de repas pour les enfants accueillis à l'accueil de loisirs intercommunal à Morlaàs.

Cela concerne les ordres de grandeur des quantités demandées suivants :

- Fourniture de 132 repas/j en moyenne sur les 36 mercredis de l'année scolaire
- Fourniture de 90 repas/j en moyenne sur 6 semaines d'ouverture pendant les petites vacances
- Fourniture de 112 repas/j en moyenne sur les 5 semaines d'ouverture pendant les grandes vacances

Cette prestation intègre l'ensemble des tâches amenant à la fourniture de repas et notamment, la conception des menus, la commande de denrées alimentaires et leur transformation, le conditionnement pour le service, le suivi sanitaire, la mise en place des couverts, la plonge et le nettoyage du réfectoire et de la cuisine, le contrôle des équipements techniques et l'entretien des locaux. Elle intègre également la fourniture du goûter.

En termes de ressources humaines, l'organisation du service revient à la mairie de Morlaàs qui devient prestataire de service pour la communauté de communes. La commune est libre de désigner ceux de ses agents qui travailleront dans ce service.

La communauté de communes prend en charge les prestations réalisées pour son compte sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement $\times$ le nombre d'unité de fonctionnement (nombre de repas).

Ce coût intègre notamment les charges de personnel (y compris les remplacements lorsque l'agent est en congés ou en formation ou malade, ...), les frais de fourniture (fluides, denrées alimentaires, ...), les contrats de service rattachés (maintenance, contrôle sanitaire, ...).

Où cet exposé,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 6 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 2 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 5-0

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_110-DE

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la gestion d'un service entre la communauté de communes et la commune de Morlaàs pour la fourniture de repas à l'ALSH intercommunal à Morlaàs ;

APPROUVE les termes de la convention de gestion de service et du contrat de fourniture tels qu'ils ont été présentés ;

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires et notamment à signer la convention de gestion de service ainsi que le contrat de fourniture de repas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 97

Présents : 52

Absents : 45

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-111 : ADMINISTRATION GENERALE
Gestion d'un service entre la communauté de communes et la commune de Lembeye pour
l'entretien des locaux communautaires à Lembeye

Le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle au conseil communautaire que le Centre Multi-Service accueille à Lembeye des locaux de la commune, des locaux de la communauté de communes et des locaux mutualisés.

Il est proposé aux élus la mise en place d'une convention ainsi qu'un contrat de prestation de service entre la communauté de communes et la commune de Lembeye pour la réalisation de l'entretien des locaux communautaires au Centre Multi-Services de Lembeye.

En effet, les services municipaux assurant l'entretien des locaux communaux représentant les surfaces les plus importantes du Centre Multi-Services, il est pertinent de mutualiser avec la communauté de communes l'entretien des locaux communautaires.

Cela concerne la réalisation 3 heures par semaine de l'entretien des locaux ainsi de 2 « gros ménages » par an.

Cette prestation intègre l'ensemble des tâches permettant le bon entretien des locaux et notamment, le balayage humide des sols, le dépoussiérage des bureaux et des étagères, l'entretien des sanitaires, la désinfection des points de contact (poignées de portes, robinetterie, ...), enlèvements des toiles d'araignées, nettoyage des miroirs, vidage des poubelles, ... Elle intègre également les prestations de « gros ménages » tels que le nettoyage des mobiliers, des plinthes, ...

En termes de ressources humaines, l'organisation du service revient à la Mairie qui devient prestataire de service pour la communauté de communes. La Commune est libre de désigner ceux de ses agents qui réaliseront cette prestation.

La communauté de communes prend en charge les prestations réalisées pour son compte sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement $\times$ le nombre d'unité de fonctionnement (heure d'entretien).

Ce coût intègre notamment les charges de personnel (y compris les remplacements lorsque l'agent est en congés ou en formation ou malade, ...) ainsi que les frais de fourniture (fluides, produits d'entretien, ...).

Où cet exposé,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 6 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 2 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 520

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_111-DE

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la gestion d'un service entre la communauté de communes et la commune de Lembeye pour l'entretien des locaux communautaires à Lembeye ;

APPROUVE les termes de la convention de gestion de service et du contrat de fourniture tels qu'ils ont été présentés ;

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires et notamment à signer la convention de gestion de service ainsi que le contrat de prestation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 ~~20~~

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_111-DE



Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCO, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_112-DE

Délibération n°D-2022-112 : TOURISME
Plan de financement du Plan Local de Randonnées Ousse-Gabas

L'offre de loisirs de pleine nature participe pleinement à l'attractivité touristique du Nord Est Béarn. Le territoire est couvert par deux Plans Locaux de Randonnées (PLR) récents sur les secteurs du Vic-Bilh et du Pays de Morlaàs. Sur le secteur Ousse-Gabas, le PLR date du début des années 2000 et est donc beaucoup plus ancien.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a engagé une refonte de celui-ci.

Après un travail d'études, celui-ci arrive en phase de réalisation. Il convient donc de solliciter les partenaires financiers en validant le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PLR OUSSE GABAS

DEPENSES		RECETTES	
Travaux tranche ferme	27 144,00 €	CD64 TRAVAUX	19 990,61 €
Travaux options	14 400,00 €	CD64 ETUDE	12 600,00 €
Signalétique tranche ferme	17 575,50 €	LEADER	40 000,00 €
Signalétique options	3 300,00 €	SOUS TOTAL FI PUBLICS	72 590,61 €
MOE	20 050,00 €	AUTOFINANCEMENT	55 078,89 €
APD (étude ONF en 2019)	25 200,00 €		
TOPOGUIDES	20 000,00 €		
TOTAL	127 669,50 €	TOTAL	127 669,50 €

Les financements du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques sont d'ores et déjà actés. Seul le financement LEADER reste à obtenir.

Considérant l'avis favorable du bureau réuni le 6 décembre 2022,

Après avoir entendu le conseiller délégué en charge du tourisme dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement tel qu'il a été présenté ;

SOLLICITE les financements LEADER ;

AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseiller délégué en charge du tourisme à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 15 décembre 2022****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

Absents : 45

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-113 : POLITIQUE ECONOMIQUE
Cession de lot. Zone d'activités de la Brane à Ger

Lors de la séance du 30 juin 2022, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la vente du lot n°4 d'une superficie de 2 001m² à l'entreprise 2BTP au prix de 25 € HT / m², soit 50 025 € HT. Les dirigeants de l'entreprise ont signifié à la Communauté de Communes qu'ils souhaitaient que l'acquisition foncière soit réalisée par la SCI LEON.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 6 décembre 2022,
Après avoir entendu le Vice-Président en charge de la politique économique dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;
AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 3^{ème} Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 15 décembre 2022****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

Absents : 45

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-114 : COMMERCE ET ATTRACTIVITE DES POLARITES COMMERCIALES. TIERS-LIEUX
Convention de partenariat pour le financement de l'étude des marchés hebdomadaires locaux

Monsieur le Vice-Président en charge des commerces, de l'attractivité des polarités commerciales et des Tiers-Lieux rappelle à l'assemblée qu'une convention-cadre pluriannuelle a été signée par la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn le 1er juillet 2021 entre les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires, l'ANAH, Action Logement, ainsi que les communes de Morlaàs, Pontacq, Lembeye, Nousty, Soumoulou et Ger :

- Valant convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et de la commune de Morlaàs ;
- Et valant préparation d'un Projet de requalification des communes de Ger, Lembeye, Soumoulou/Nousty, Pontacq.

En parallèle, les communes de Morlaàs, Pontacq et Lembeye ont obtenu la labellisation « Petites Villes de Demain » décernée par le ministère de la Cohésion des Territoires.

Les trois communes labellisées « Petites Villes de Demain », ainsi que les communes de Ger et Soumoulou, disposent de marchés hebdomadaires, élément pivot des stratégies de redynamisation communales. La gestion de ces marchés est de compétence communale. Néanmoins, ils participent à l'attractivité du territoire intercommunal. C'est dans ces conditions que ces communes et la communauté de Communes souhaitent engager conjointement une étude en vue de la redynamisation des marchés locaux. Cette action s'intègre dans l'axe 2 « Favoriser un développement économique et commercial équilibré » de la convention d'ORT.

Ainsi, une convention de partenariat a été rédigée pour définir les modalités financières de portage de l'étude dont le montant de la proposition retenue est de 38 700 € TTC. Le comité de projet « Petites Villes de Demain » en Nord-Est Béarn du 21 septembre 2022 a validé le soutien financier de la Banque des Territoires à hauteur de 50 % du montant TTC et du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 10 % du montant TTC. Le reste à charge sera financé conjointement par les partenaires de la manière suivante :

- 37,5 % du reste à charge TTC par la CCNEB
- 62,5 % du reste à charge TTC par les communes concernées par l'étude, répartis à parts égales, soit 12,5 % par commune.

Sur cette base, le plan de financement de l'étude est donc le suivant :

Etude de redynamisation des marchés locaux	38 700 €	BDT	50% du TTC	19 350 €
		CD64	10% du TTC	3 870 €
		TOTAL SUBVENTIONS	60% du TTC	23 220 €
		RESTE A CHARGE	40% du TTC	15 480 €
		CCNEB	37,5% du reste à charge TTC	5 805 €
		COMMUNES	62,5% du reste à charge TTC	9 675 €
		Lembeye	20% du TTC des Communes	1 935 €
		Ger	20% du TTC des Communes	1 935 €
		Morlaàs	20% du TTC des Communes	1 935 €
		Soumoulou	20% du TTC des Communes	1 935 €
		Pontacq	20% du TTC des Communes	1 935 €
		TOTAL TTC		38 700 €

L'ensemble de ces éléments est précisé dans une convention en annexe, visant à définir les modalités de financement de l'étude de redynamisation des marchés locaux intercommunaux.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 décembre 2022.

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de la politique économique dans ses explications complémentaires, et après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;

APPROUVE la signature de la convention telle qu'elle a été présentée ;

SOLLICITE les financements de la Banque des Territoires et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour la réalisation de cette étude ;

AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 4^{ème} Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 5 h 0

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_114-DE



Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-115 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION

Convention de partenariat CCNEB – CCLB – CCBG

Convention d'objectifs et de moyens SOLIHA – CCNEB

Plateforme de la Rénovation énergétique de l'habitat

Par délibération n°D-2022-104 du conseil communautaire du 17 novembre 2022, il est rappelé à l'assemblée délibérante que les Communautés de communes du Nord Est Béarn, des Luys en Béarn et du Béarn des Gaves, se sont portées candidates à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023 de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour le maintien au 1^{er} janvier 2023 d'une Plateforme de la Rénovation énergétique sur leurs territoires, pour une durée d'un an.

Pour cela, la Communauté de communes du Nord Est Béarn a été désignée d'un accord commun comme l'intercommunalité chef de file et structure porteuse de la candidature à cet AMI.

Les trois territoires n'ont pas vocation à tout assurer en régie, mais à mobiliser les compétences locales. Ainsi, les missions de chaque Plateforme sont assurées par trois conseillers de l'Association SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre.

Dans ce cadre, il convient pour la Communauté de communes du Nord Est Béarn de conclure deux types de convention :

- Une convention de partenariat avec les Communautés de communes des Luys en Béarn et du Béarn des Gaves afin de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre d'une Plateforme de la rénovation énergétique sur leurs territoires ;
- Une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre afin de réaliser le suivi et l'animation des trois Plateformes de la rénovation énergétique.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 octobre 2022.

Après avoir entendu le Vice-Président en charge des solidarités et services à la population dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les termes des deux projets de convention tels qu'ils ont été présentés ;

CHARGE le Président de réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision ;

AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 15 décembre 2022****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

Absents : 45

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 11

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-116 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION
Mise à jour du plan de financement
Projet Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou

Monsieur le Conseiller délégué en charge de la Santé rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de communes du Nord Est Béarn porte la construction et les murs d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou. Elle a fait le choix d'être accompagnée dans la réalisation de ce projet par la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA).

Également, il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet BIDEgain & DE VERBIZIER, pour mener à bien les travaux d'aménagement de ce projet de territoire.

Par délibération n°D2022-013 du conseil communautaire du 10 février 2022, un plan de financement prévisionnel a été approuvé.

Ainsi, au regard des estimations du maître d'œuvre, il convient de mettre à jour le plan de financement prévisionnel (HT) de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Acquisition foncière	187 608 €	DETR	300 000 €
Travaux	2 427 300 €	Département 64	300 000 €
Mandataire	37 000 €	Région NA	200 000 €
Etudes préalables	25 000 €	FEDER	302 250 €
MOE et coordination	200 461 €		
Honoraires techniques et assurance	47 458 €	Autofinancement/emprunt	1 822 578 €
TOTAL	2 924 828 €	TOTAL	2 924 828 €

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 décembre 2022.

Après avoir entendu le conseiller délégué en charge de la santé dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Soumoulou tel que présenté ;

SOLLICITE les subventions auprès des différents partenaires.

CHARGE le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022
ID : 064-200067296-20221215-D_2022_118-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATAcq, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelyne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEcq, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACq, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURcq, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-118 : REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES
Tarifs Régie transport scolaire

Le conseiller représentant le Président auprès de la régie rappelle que la régie de transport scolaire assure des transports pour le compte des établissements scolaires et pour les besoins propres à la Communauté de Communes, particulièrement pour les centres de loisirs et les crèches gérés par la collectivité.

Le tarif des prestations assurées par la régie repose sur un prix au kilomètre et au coût horaire des chauffeurs. Dans le contexte actuel, il est indispensable de tenir compte de l'évolution du prix du carburant. A ce titre, il est proposé de définir les tarifs suivants :

- 0,68 € / km au lieu de 0,55 € / km actuellement
- 17,50 € / h
- 10% de frais de gestion liés au temps passé pour les devis et facturation

Le bureau a émis un avis favorable lors de sa séance 6 décembre 2022.

Après avoir entendu le conseiller représentant le Président auprès de la Régie Transports Scolaires du Nord Est Béarn dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

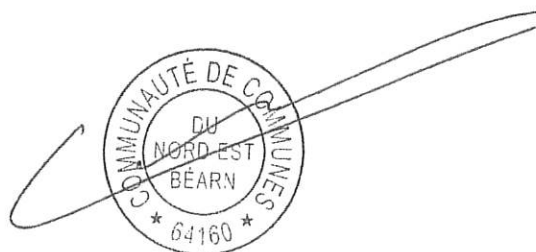
APPROUVE les tarifs tels qu'ils ont été présentés ;

AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseiller représentant le Président auprès de la Régie Transports Scolaires du Nord Est Béarn à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice :	97
Présents :	52
Absents :	45
- dont suppléés :	0
- dont représentés :	11
Votants :	63
- dont « pour » :	63
- dont « contre » :	0
- dont abstention :	0

Le quinze décembre deux mille vingt deux à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SAINT-JAMMES, Maison pour tous, 1 rue de l'Ecole, sous la présidence de Thierry CARRÈRE, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2022

A été nommé secrétaire de séance : Lucien LARROZE

Présents : Jean CANTON, Guy LALOO, René MILLET, Dominique DUCLERC, Thierry CARRÈRE, Josiane VAUTIER, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Régine BERGERET, Fabienne LABAT, Jean-Pierre MOURA, Pierre PEILHET, Jean-Michel PATACQ, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, David DOUAT, Jean-Michel DESSÉRE, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nadège MAHIEU, Christian ROUMIGOU, Jean-Claude SOUMASSIERE, Michel LABORDE, Robert CARTER, Marc GAIRIN, Francis LACOSTE, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Sandrine COPIN-CAZALIS, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Philippe BAUME, Valérie DUMEC, Sophie RAYMOND, Pierre ARMAU, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Guy ESQUERRE, Alban LACAZE, Serge ZURITA, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Pierre BREGEGERE, Michel CHANTRE, Alain TREPEU, Dominique BAZES, Bernard MASSIGNAN.

Représentés : Aude LACAZE-LABADIE pouvoir à Jean-Michel DESSÉRE, Michel ARRIBE pouvoir à Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN pouvoir à Josiane VAUTIER, Patricia HANGAR pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Martine HURBAIN pouvoir à Michel CHANTRE, Hervé BARRY pouvoir à Nadège MAHIEU, Sophie VALLECILLO pouvoir à Jean-Louis SCLABAS, Michel COURADES pouvoir à Sophie RAYMOND, Jean-Marc FOURCADE pouvoir à Régine BERGERET, Julie TRIVERIO pouvoir à Christine MOUSSEIGNE, Benoît MARINÉ pouvoir à Alban LACAZE.

Excusés : Jean-François GARNIER, Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Hervé CAZENAVE, Benoît MONPLAISIR, Vincent ROUSTAA, Francis SEBAT, Jean-Paul VIDAILHET, François DUBERTRAND, Jauffrey DOMENGINE, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Nathalie TRUBESSET, Jean-Michel VIGNAU, Xavier BOUDIGUE, Guy CAZALET, Xavier MASSOU, Evelynne PONNEAU, Patrick BARBE, Anne-Marie VASSALLO, Olivier DOMEQ, Eric NOUNY, Isabelle MONTAUBAN, Eliane CAPDEVIELLE, Jean-Charles DAVANTÈS, Claude BORDE-BAYLACQ, Serge PARZANI, Christophe VOISIN, Frédéric CAYRAFOURCQ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2022-117 : SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION**Appel à projets 2022 de la CARSAT Nouvelle-Aquitaine****Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées L'Ostaü**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale, la communauté de communes s'est portée maître d'ouvrage dans la réalisation d'une Maison d'Accueil Rural Pour Personnes Âgées, d'une capacité d'accueil de 22 résidents répartis dans 21 logements (20 T1 Bis et 1 T2).

Depuis son ouverture en 2001, différents travaux d'amélioration et de modernisation du bâti ont été réalisés. Ils se justifient d'autant plus que la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit de conforter et dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie ».

La rénovation énergétique des logements et des établissements représente à ce jour une priorité et répond à plusieurs enjeux : lutter contre le changement climatique, réduire la facture énergie et améliorer le confort et la qualité de vie des logements.

Ainsi, le changement du système de chauffage dans les espaces collectifs et individuels ainsi que la réfection des salles de bain et cuisines des appartements accueillants les résidents, sont envisagés.

Afin d'apporter une aide financière aux opérations d'investissement visant à poursuivre le développement des lieux de vie collectifs pour les personnes retraitées autonomes, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projets sur l'année 2022.

Il a été proposé à l'assemblée délibérante de se saisir de cette opportunité et d'y répondre. Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

Dépenses par lots	Coût des dépenses en € TTC	Nature des recettes	Montant des recettes en € TTC
Remplacement des kitchenettes	30 073.05 €	CARSAT (50%)	29 542.00 €
Remplacement du système de chauffage des espaces communs et individuels Remplacement des éclairages des espaces individuels	29 010.96 €	CCNEB (50%)	29 542.00 €
TOTAL	59 084.01 €	TOTAL	59 084.01 €

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_117-DE

Après avoir entendu le conseiller délégué en charge des personnes âgées et du handicap dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement proposé ;

APPROUVE le lancement des travaux tels que décrits ;

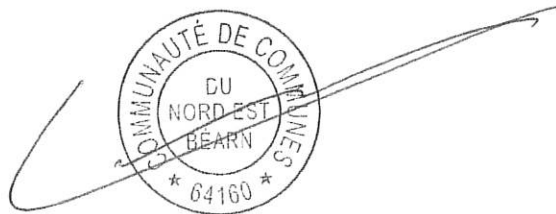
CHARGE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération, notamment la demande de subvention après de la CARSAT Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022 SLD

ID : 064-200067296-20221215-D_2022_117-DE